

Angers le 24 mai 2016

Monsieur Christophe Béchu  
Président d'Angers Loire Métropole  
CS 80011  
49 020 Angers Cedex 02

Objet : Archéologie et Documents d'Urbanisme

Monsieur le Président,

Le projet de NOVOTEL, comme ceux déjà réalisés sur Gare+, est implanté sur une partie d'un patrimoine important de la ville, la cité gallo-romaine, plus particulièrement un cimetière.

Ces restes, en grande partie préservés, ont une valeur historique qui dépasse le cadre de l'agglomération comme en témoigne le temple de Mithra récemment découvert.

La Sauvegarde de l'Anjou souhaite que la connaissance de l'existence de ce patrimoine enfoui soit favorisée et qu'il y ait préservation et mise en valeur tant des sites que des découvertes qui y sont réalisées.

La loi, prochainement votée, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine reconnaît la place des collectivités locales dans ce domaine.

Pour les édiles angevins, il y a une opportunité de l'affirmer dans les documents d'urbanisme et du patrimoine, actuellement en procédure d'approbation sur le territoire de la communauté urbaine.

La Sauvegarde de l'Anjou demande que des recommandations soient introduites dans ces documents en y identifiant les points et périmètres, qu'ils soient connus ou présumés.

Ensuite, pour toute cette sous-catégorie, il serait précisé que les constructions ou travaux devraient être conçus sans creusements, sur une dalle et conseillé de réaliser des fouilles préventives.

Si certains aménagements de sol ne peuvent être évités, les fouilles préventives seraient nécessaires et si elles y révèlent des constructions majeures, le projet veillera à les mettre en valeur, sinon à les préserver.

Par ailleurs, l'intérêt et l'abondance des trouvailles archéologiques sur la ville d'Angers, mais également sur le territoire des 32 autres communes, justifient qu'un lieu les rassemble et les mette en valeur.

Un emplacement réservé au PLUI - sur la ville gallo-romaine - permettrait aux habitants et aux touristes de découvrir la richesse de ce patrimoine important.

Restant à votre disposition pour toute question relative à ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Président

Yves Lepage